



Conseil départemental de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes de la Moselle

Note d'information HEPATITE A

Depuis janvier 2015, 31 cas d'hépatite A ont été signalés à l'ARS de Lorraine. La majorité des cas étant recensés après un séjour à l'étranger ou consommation de fruits de mer.

La transmission de la maladie est essentiellement oro-fécale.

La prévention de la maladie repose essentiellement sur l'hygiène personnelle et collective ainsi que sur la vaccination. Ces mesures sont à débiter dès le premier jour de la maladie et à maintenir 8 semaines.

- Lavage des mains renforcé
- Nettoyage quotidien des sanitaires, des lavabos, de la robinetterie, des poignées de porte, de la table à langer avec de l'eau de javel diluée
- Serviettes de toilettes individuelles à changer fréquemment
- Lavage du linge à 60°
- Lavage de la vaisselle avec un produit détergent habituel avec de l'eau chaude ou au lave vaisselle
- Lavage des sols avec un produit javellisé.

Tout nouveau cas doit être déclaré à l'ARS.

L'éviction du malade est de 10 jours.



ALERTE SUSPICION DE FRAUDE

Nous sommes alertés par un autre CDO qui a reçu plusieurs signalement de kinésithérapeutes relatifs à une arnaque à la mise en conformité d'accessibilité de nos cabinets. Une société dénommée **AD'AP** a, au cours des deux dernières semaines, sollicité un certain nombre de kinésithérapeutes parisiens, les incitant à payer une somme de plus de 500 euros, afin d'échapper à une amende, pour non conformité des locaux aux normes d'accessibilité. En attendant que la Préfecture de Rhône-Alpes mène son enquête (puisque la société est domiciliée à Lyon), nous vous invitons à faire valoir votre droit de rétractation, pour ceux qui ont effectué un virement, en adressant un courrier en recommandé avec accusé de réception, au siège de la société AD'AP situé au 55 rue Baraban 69000 Lyon. S'il s'agit d'une vente forcée, vous êtes en droit de réclamer le remboursement de la somme versée. S'il s'agit d'une véritable arnaque et que votre droit à rétractation reste sans réponse, nous vous invitons à déposer une plainte au commissariat dont dépend votre lieu d'exercice.



Pathologies de l'épaule

Le 16 mars à 20h30 au siège de **l'AMMPPU 6, quai Paul WILTZER à METZ** se tiendra une réunion entre médecins et masseurs-kinésithérapeutes pour évoquer les apports des différents professionnels dans la prise en charge des pathologies de l'épaule.

Le CDO 57 en pratique

Une **permanence le mercredi** aux heures d'ouverture des locaux.

de **8h30 à 12 heures**
et de **13h30 à 17 heures**

Avec des conseillers présents pour répondre à vos questions et réceptionner vos demandes.

03.87.36.26. 30

cdo57@ordremk.fr

Nous vous rappelons que nos cabinets sont des ERP classés en 5ème catégorie répondant à des normes spécifiques.

Qu'un Agenda d'Accessibilité Programmée (AdAP) devait être déposé en préfecture d'où dépend votre cabinet avant le 27 septembre 2015, pour envisager la mise en conformité de l'accueil des patients, sur une durée de 3 ans après acceptation de celui-ci par les services de la préfecture.

Vous pouvez retrouver toutes les informations spécifiques à la situation dans laquelle se retrouve votre cabinet en allant sur le site www.accessibilite.gouv.fr

Soyez vigilants face aux démarchages commerciaux, d'autres ventes forcées par des sociétés ont été répertoriées, notamment, dans les inscriptions sur des annuaires professionnels.

De même, certaines sociétés se présentent comme spécialistes en signalétique de cabinet.

Celle-ci n'est pas toujours conforme au code de déontologie et ne peut donc être acceptée par le CDO.

N'hésitez donc pas à interroger le CDO avant tout engagement.

Une soirée est organisée **le 31 MARS à 19H30 à l'auberge du crève-coeur à THIONVILLE** sur le thème:

**PTG-PTH: « Techniques mini-invasives et protocole de réhabilitation rapide »
Optimisation de la filière libérale.**

Cette soirée est animée par le Dr IONESCU et Messieurs DEL TORCHIO et THOMAS Masseurs-Kinésithérapeutes.

Vous êtes invités à vous inscrire avant le 25 Mars par mail à : cdrbe@sfr.fr

Nombre de places limitées.